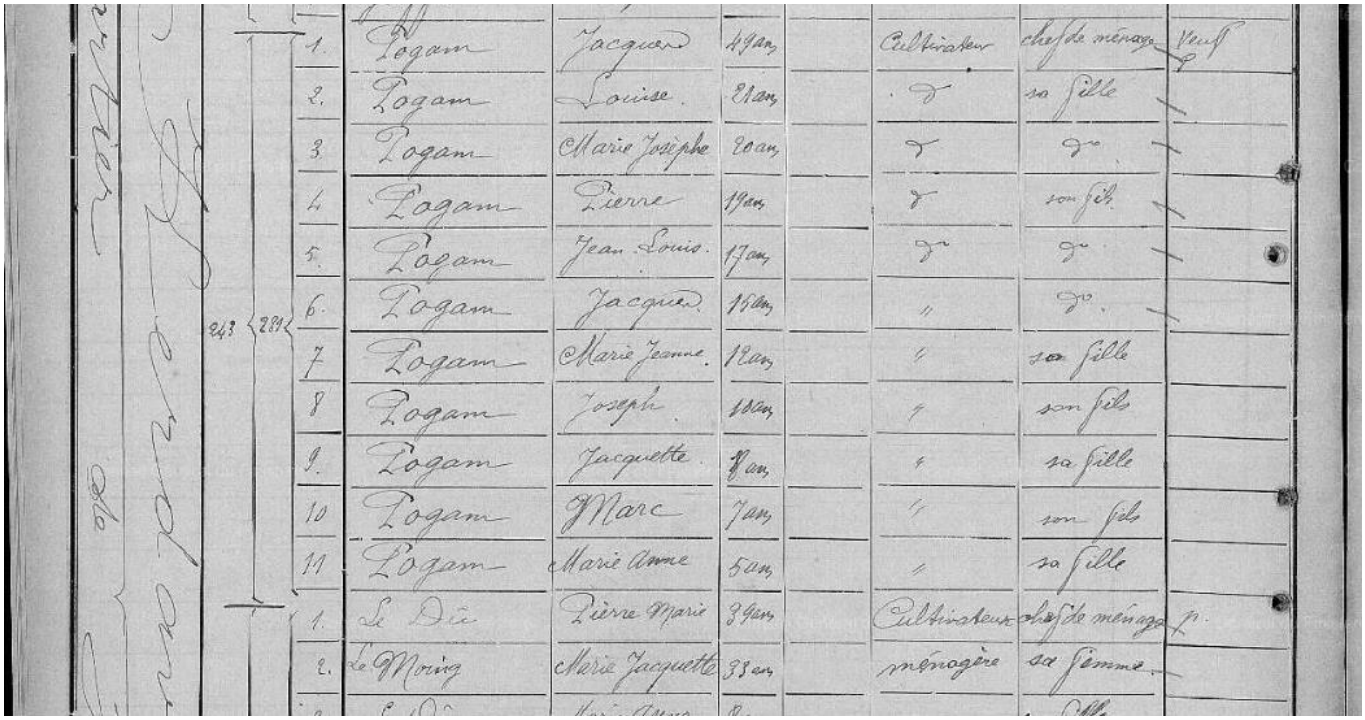
Tragédies familiales à Kerdavid en Rédéné.

En 1896, la famille Le Pogam vit à Kerdavid ; Jacques est veuf de Marie Josèphe Le Dû depuis 1894, ils ont eu 10 enfants.

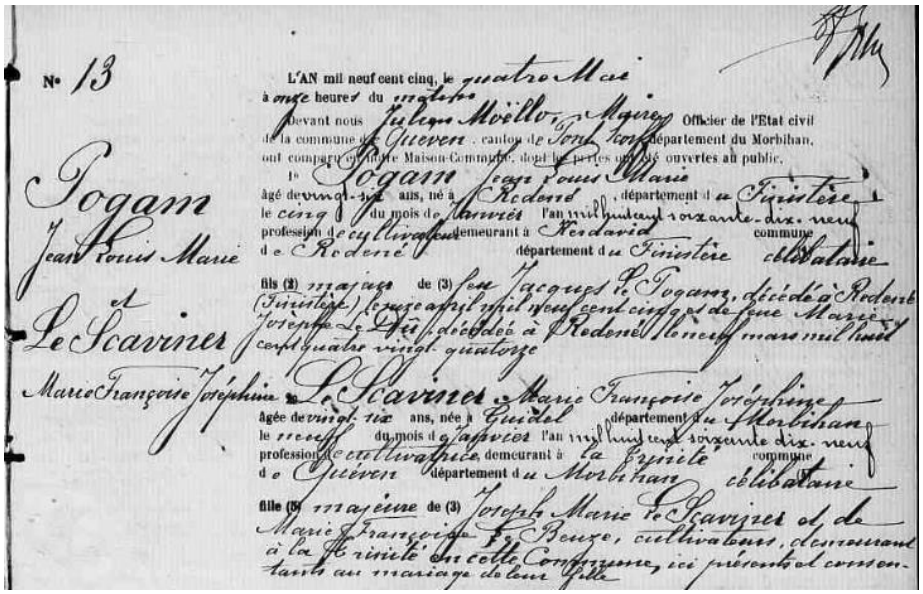


1.	Pogam	Jacques	49 ans		Cultivateur	chef de ménage	Veuf
2.	Pogam	Louise	21 ans		"	sa fille	
3.	Pogam	Marie Josèphe	20 ans		"	"	
4.	Pogam	Pierre	19 ans		"	son fils	
5.	Pogam	Jean Louis	17 ans		"	"	
6.	Pogam	Jacques	15 ans		"	"	
7.	Pogam	Marie Jeanne	12 ans		"	sa fille	
8.	Pogam	Joseph	10 ans		"	son fils	
9.	Pogam	Jacquette	8 ans		"	sa fille	
10	Pogam	Marc	7 ans		"	son fils	
11	Pogam	Marie Anne	5 ans		"	sa fille	
1.	Le Dû	Pierre Marie	3 ans		Cultivateur	chef de ménage	p.
2.	Le Moing	Marie Jacquette	33 ans		ménagère	sa femme	

Recensement de Rédéné de 1896, vue 23/27 des AD du Finistère

Jacques décède le 16 mai 1905 au Croisiou en Rédéné

Son fils Jean Louis Marie Le Pogam épouse le 4 mai 1905 Marie Françoise Joséphine Le Scaviner à Quéven d'où Mme est originaire



N° 13

L'AN mil neuf cent cinq, le quatre Mai
à onze heures du matin
Devant nous Julien Moëllo, Maire Officier de l'Etat civil
de la commune de Quéven, canton de Sarzeau, département du Morbihan,
ont comparu en la Maison-Commune, dont les portes sont ouvertes au public,

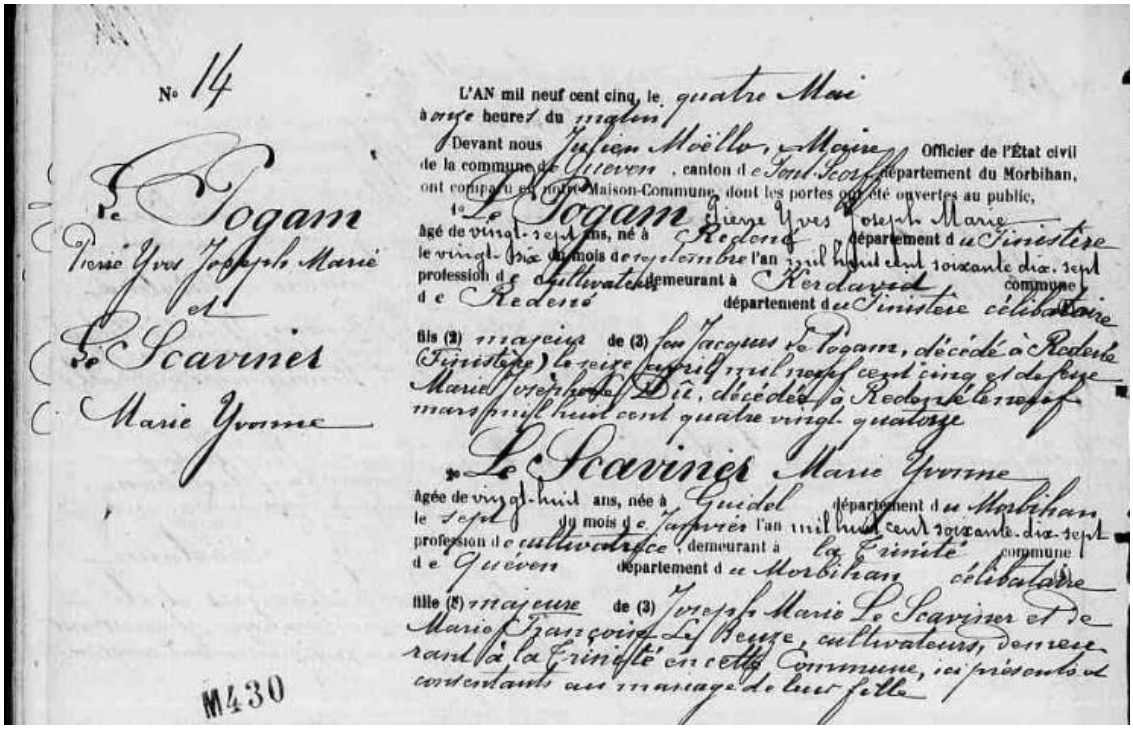
1° Pogam Jean Louis Marie
âgé de vingt-six ans, né à Rédéné, département du Finistère
le cinq du mois de Janvier l'an mil huit cent soixante-dix-neuf
profession de cultivateur, demeurant à Kerdavid commune
de Rédéné département du Finistère célibataire
fils (2) majeur de (3) feu Jacques Le Pogam, décédé à Rédéné
(Finistère) le onze avril mil neuf cent cinq et de feue Marie
Joseph Le Dû, décédée à Rédéné le neuf mars mil huit
cent quatre vingt quatorze

Pogam
Jean Louis Marie
et
Le Scavriner
Marie Françoise Joséphine

Le Scavriner Marie Françoise Joséphine
âgée de vingt six ans, née à Quéven département du Morbihan
le trois du mois de janvier l'an mil huit cent soixante dix-neuf
profession de cultivatrice, demeurant à la Trinité commune
de Quéven département du Morbihan célibataire
fille (5) majeure de (3) Joseph Marie Le Scavriner et de
Marie Françoise Le Beuze, cultivateurs, demeurant
à la Trinité en cette Commune, ici présents et consentants au mariage de leur fille

Extrait de l'acte de mariage entre Jean Louis Marie Le Pogam et Marie Françoise Joséphine Le Scaviner ; AD du Morbihan, ville de Quéven, vue 54/185 (si j'étais un peu superstitieuse, je relèverais le numéro de l'acte, 13, mais je ne suis pas superstitieuse, bien-sûr !)

L'autre fils, Pierre Yves Joseph Marie épouse le même jour, Marie Yvonne Le Scaviner, 2 frères épousent 2 sœurs, c'est courant et économique.



N° 14

L'AN mil neuf cent cinq, le quatre Mai
à onze heures du matin

Devant nous Julien Moëllo, Maire, Officier de l'État civil de la commune de Quéven, canton de Pont-Scorff, département du Morbihan, ont comparu en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public,

1° Le Pogam Pierre Yves Joseph Marie
âgé de vingt-sept ans, né à Redené département du Finistère
le vingt-six du mois de septembre l'an mil huit cent soixante dix-sept
profession de cultivateur, demeurant à Kerdavid commune
de Redené département du Finistère célibataire

fils (2) majeur de (3) feu Jacques Le Pogam, décédé à Redené (Finistère) le seize avril mil neuf cent cinq et de feue Marie Yvonne Dû, décédée à Redené le onze mars mil huit cent quatre vingt quatorze

2° Le Scaviner Marie Yvonne
âgée de vingt-huit ans, née à Guidel département du Morbihan
le sept du mois de janvier l'an mil huit cent soixante dix-sept
profession de cultivatrice, demeurant à la Trinité commune
de Quéven département du Morbihan célibataire

fille (2) majeure de (3) Joseph Marie Le Scaviner et de Marie Françoise Le Beuze, cultivateurs, demeurant à la Trinité en cette Commune, ici présents et consentants au mariage de leur fille

M430

Extrait de l'acte de mariage entre Pierre Yves Joseph Marie Le Pogam et Marie Yvonne Le Scaviner ; AD du Morbihan, ville de Quéven, vue 55/185

Les 2 couples vont vivre dans la même ferme :

DÉSIGNATION des QUARTIERS, villages ou hameaux.	DÉSIGNATION DES RUES dans les villes.	NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue, des maisons.	NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue, des ménages.	NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue, des individus.	NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	ANNÉE de NAISSANCE.	LIEU de NAISSANCE.	NATIONALITÉ.	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patron. — Pour les employés et ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise où ils travaillent.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
				1.	Pogam	Pierre	1877	Redené	Fr.	chef de ménage	cultivateur	
				2	Pogam	Jean-Louis	1879	〃		son frère	〃	
		284	297	3	Scaviner	marie Yvonne	1877	Guidel		sa femme	ménagère	
				4	Scaviner	Joséphine	1879	〃		sa belle sœur	〃	

Recensement de 1906 de Rédéné, Kerdavid ; AD du Finistère, vue 23/30

Les 2 couples ont des enfants : Pierre et Yvonne ont 5 filles, Jeanne Marie, Marie Joséphine, Marie Yvonne, Marie Angélique et Marie Perrine ; Jean Louis et Joséphine ont 4 filles, Marie Françoise Joséphine (dite la Tante Françoise), Marie Jeanne Louise, Marie Joséphine et Marie Michelle.

Petit-à-petit, après le décès du père Jacques, un conflit s'installe entre les 2 couples, problème de succession… mais pas seulement :

D'après ma mère, propos confirmés pas les articles de presse, les récoltes n'étaient pas bonnes cette année de 1912 ; la dernière fille de Jean Louis et Joséphine avait juste 1 an ; ma mère, encore elle, dit « il paraît qu'elle était encore enceinte ». Joséphine, perturbée par les disputes et inquiète du devenir de sa famille, perd peu-à-peu pied et ce jour du 19 août, arrive le drame décrit comme-suit dans la presse de l'époque :

Quatrième Année — N° 64 Le Numéro : 5 Centimes Vendredi 23 Août 1912

ÉCHO DE BRETAGNE

(Ancien QUIMPERLOIS)

Journal Républicain, Politique, Littéraire, Financier, Industriel, Agricole, Commercial et Maritime

Paraissant le Vendredi

ABONNEMENTS : Un An..... 10 fr. 00 Six mois..... 5 fr. 00 Tout abonné qui, à l'expiration de son abonnement, n'aura pas, dans un délai de 8 jours, envoyé le journal avec la mention « refusé », sera considéré comme réabonné pour l'année suivante.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 3, Rue Bisson, 3 — QUIMPERLÉ

ANNONCES : Annonces judiciaires..... la ligne 0 fr. 20 Annonces réclames..... — 0 fr. 25 Réclames..... — 0 fr. 50 (Un tarif à forfait pour les annonces régulières)

RÉDÉNÉ

UN DRAME HORRIBLE

Dans un accès de folie, une mère noie trois de ses petites filles et se noie elle-même. — L'aînée, âgée de six ans, parvient à se sauver

On a appris, mardi matin, à Quimperlé, la nouvelle d'un drame horrible qui s'est déroulé lundi après-midi, au village de Kerdavid, situé en la commune de Rédéné, à environ 6 kilomètres de Quimperlé, non loin de la route qui mène de cette ville à Pont-Scorff. Quoiqu'imprécis, les détails que l'on en donnait étaient tellement horribles que l'on avait peine à y croire. Nous nous sommes rendu sur les lieux et nous avons eu la douleur de constater la réalité.

Dans une longère de bâtiments couverts en chaume habitent séparément les deux frères Pogam, originaires de Rédéné, qui ont épousé deux sœurs, nées Scaviver, et originaires de Quéven (Morbihan). Pendant longtemps, les deux ménages vécurent ensemble et en bonne inteligence. Le partage de la propriété qu'il exploitaient provoqua le désaccord et fréquentes étaient les querelles qui surgissaient tant entre les deux frères que les deux sœurs, surtout entre celles-ci. Faut-il chercher dans cette mésintelligence la cause du terrible drame de lundi? Il semble que non. Nous avons tenu, toutefois, à le signaler, car les scènes qui se produisaient entre les deux sœurs avaient assombri le caractère de Joséphine Saviner, femme de Jean-Louis Pogam âgée de 35 ans. Il semble cependant que l'entente était revenue. Nous nous hâtons d'ajouter qu'au sein du du ménage de ces derniers l'accord régnait et que la femme, très sobre, avait une conduite très rangée. D'autre part, elle n'avait jamais parut atteinte de dérangement cérébral.

Propriétaires d'une petite tenue de 5 ou 6 hectares de bonne terre, valant environ dix-huit mille francs, les époux Pogam n'étaient pas dans ce qu'on peut appeler la gêne. Ils possédaient avec un troupeau de dix têtes de bétail, un cheval et un matériel de ferme assez complet et l'on peut dire qu'ils se trouvaient dans l'aisance. Néanmoins, la femme Pogam se plaignait constamment du mauvais état de la récolte et elle exprimait l'appréhension que, dans le courant de l'hiver prochain, on mourrait de faim. Elle était, paraît-il, constamment hantée par cette crainte, et l'on dit que c'est à son état d'esprit ainsi tourmenté qu'il faudrait attribuer le crime horrible qu'elle a commis ainsi que son propre suicide.

On dit, en outre, que cette femme allait être mère pour la cinquième fois, et cette situation a pu être pour quelque chose dans la fatale détermination qu'elle a prise.

Crime & Suicide

Dans l'après-midi de lundi, Jean-Louis Pogam, accompagné de son jeune domestique, Halpert Louis, âgé de 21 ans, s'était rendu dans un village voisin, à Rospernez, chez M. Jambet, pour aider au battage. La femme Pogam, restée seule à la maison avec ses quatre petites filles : Françoise, 6 ans; Jeanne-Louise, 5 ans; Joséphine, 3 ans; et Marie, 1 an, décida d'aller au champ arracher des pommes de terre. Elle emmena ses quatre petites filles, portant la plus jeune sur une brouette. Elle plaça la petite Marie assise sur un coussin qu'elle avait apporté, tandis que ses sœurs jouaient auprès d'elle, puis elle se mit au travail. Elle avait arraché une dizaine de kilos de pommes de terre.

Ces tubercules étaient, à la vérité, presque tous gâtés. La mère en exprima le regret et répéta à ses filles que, certainement, cet hiver, on mourrait de faim.

Que se passa-t-il à ce moment dans le cerveau, faible sans doute, de la malheureuse mère? Assurément atteinte momentanément de démence, elle prit en tout cas une décision épouvantable, celle de noyer ses enfants et de se suicider elle-même.

Abandonnant son travail, elle prit sur les bras la petite Marie et invita ses trois autres filles à l'accompagner jusqu'au coin du champ, où se trouve une mare assez profonde.

Après avoir posé à terre sa petite fille, elle saisit l'aînée qu'elle précipita dans la mare, puis la cadette, ensuite la troisième. Reprenant dans ses bras la petite Marie, elle se précipita elle-même dans la mare, sans écouter les cris de ses trois autres malheureux enfants qui se débattaient contre la mort.

Dans cette mare qui mesure environ 7 mètres de long sur 4 mètres de large, l'eau était profonde de quarante centimètres environ ; le fonds est en outre très vaseux.

L'aînée et la cadette réussirent cependant à sortir de l'eau et prirent aussitôt la fuite dans la direction du village. La mère les ayant aperçues, sortit à son tour et se mit à la poursuite de ses deux filles. Elle réussit à saisir, dans le champ même, la cadette qu'elle ramena jusqu'à la mare où elle la jeta à nouveau. La petite malheureuse se débattit en vain et ne tarda pas à se noyer. La mère avait, pendant ce temps, repris la petite Marie dans ses bras et s'était à nouveau jetée dans la mare où elle trouva la mort à côté de ses trois filles.

Dans sa chûte, elle s'était heurté la tête contre une pierre et s'était blessée au visage.

La Terrible nouvelle

La petite Françoise, qui avait réussi à échapper à la poursuite de sa mère, se rendit en courant à la maison et n'eut même pas l'idée de prévenir qui que ce soit au village de la scène qui venait de se passer. Elle n'eut pas davantage l'idée de se rendre à Rospernez pour mettre son père au courant. Elle se déshabilla, plaça ses vêtements mouillés sur le foyer et, comme elle était transie de froid, se mit au lit pour se réchauffer.

Vers huit heures du soir, le domestique Halpert rentra au village pour conduire à l'écurie le cheval qui avait aidé au battage à Rospernez. Ne trouvant personne à la maison, voyant que les vaches n'étaient pas rentrées et que le repas n'était pas préparé, il fut quelque peu surpris. Il vaqua néanmoins à ses occupations pendant quelques instants, puis, quand l'obscurité ne lui permit plus de travailler, il rentra à la maison.

C'est alors que la petite Françoise lui apprit la terrible nouvelle : « Ma mère, dit-elle en breton nous a toutes jetées à l'eau dans la mare qui se trouve au coin du champ de pommes de terre. Elle a voulu me noyer. Elle s'est noyée avec mes petites sœurs. »

Halpert se rendit aussitôt au village de Rospernez, où, selon l'usage, Pogam, en sa qualité de patron, avait été retenu à dîner. Il le mit au courant du terrible malheur qui le frappait. Ce fut aussitôt une course folle dans l'obscurité, vers l'endroit où s'était déroulé l'horrible drame.

La petite Françoise a grandi auprès de son père, à Kerdavid en Rédéné, toujours près de son oncle Pierre devenu veuf à son tour en 1916.

Françoise s'était liée d'amitié avec une jeune fille du même village, Angèle Lomenech, ma grand-mère maternelle.
Les souvenirs de ma mère, merci Julienne, sont très riches : les 2 copines décident d'aller ensemble au pardon de Saint-Cornély à Carnac en 1922 (pas sûr pour la date !), Saint-Cornély est le Saint qui protège les bêtes à cornes, bien utile en ce début de siècle tourmenté. Elles prennent le bus et les voilà parties. Dans ce même bus, elle font la connaissance des frères Daniel de Kergornet en Pont-Scorff, Yves et Jean. De bonnes amies, elles deviennent belles-sœurs, Angèle épouse Yves Daniel en 1923 et Françoise se marie avec Jean Daniel en 1924.



Malheureusement, la bêtise humaine n'ayant pas de limite, l'alcoolisme n'aidant pas, une autre tragédie surgit :

Dix-neuvième année N° 1 — LE NUMERO VINGT-CINQ CENTIMES — Vendredi 7 Janvier 1927

ÉCHO DE BRETAGNE

(Ancien QUIMPERLOIS)

Journal Républicain, Politique, Littéraire, Financier, Industriel, Agricole, Commercial et Maritime

Paraissant le Vendredi

Un cultivateur de Kerdavid, en Rédéné tue son frère à coups de hache

Le meurtrier, encadré de deux gendarmes et sa hache sur l'épaule s'est rendu à pied, à Quimper

P. 3/16

Le drame couvait depuis 20 ans ; s n exécution fut d'une extrême rapidité. Vendredi après-midi, vers 14 heures, Jean-Louis Pogam s'approcha de la porte de son frère Pierre : après quelques mots, celui-ci l'abattit d'un coup de hache.

Tous deux habitaient la même ferme de Kerdavid, que leur avaient léguée leurs parents, il y a trente ans. De notoriété publique, le partage qui suivit, ne satisfit aucun des héritiers. Des discussions fréquentes mettaient aux prises les deux frères. Ils étaient pourtant mariés à deux sœurs et cela, semblait-il, devait garantir la cordialité de leurs relations. Il n'en fut rien.

Un jour on sépara nettement l'immeuble où l'on vivait en commun et les fenêtres du rez-de-chaussée. On s'isolait obstinément et, souvent on se lançait des regards de haine.

« J'étais fatigué d'être battu Aussi, quand je les vis venir, je pris la décision de frapper à mon tour. Il fallait qu'un y passe. »

Et le meurtrier laisse filtrer un léger rire dans sa barbe broussailleuse.

Ne fut-il pas le plus fort ?

Le criminel avantageux

Maintenant, avantageux, il précise :

— Et je n'ai pas tapé beaucoup. Et ça n'a pas été long.

Sur cette face impassible, on chercherait en vain une trace de regret, et si ce n'était l'acuité du regard, on se croirait en présence d'un être dépourvu de tous sens.

Il a dit tout cela posément, avec un cours instant de satisfaction, comme un paysan madré qui vient de jouer un bon tour à son voisin.

Un haussement brusque de l'épaule pour assujettir l'instrument sinistre qui s'y pose, et Pierre Pogam est reparti pour une nouvelle destinée.

Pour ma Tante Françoise, c'est un nouveau drame :

L'enterrement

L'après midi du dimanche, le petit bourg de Rédéné a connu un mouvement inusité. Dans le cimetière qui entoure l'église, on vient d'inhumer la victime de l'affreux drame, Jean-Louis Pogam.

Frappé par son frère, vendredi, vers 14 heures, il décédait 9 heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Derrière le char à bancs qui le conduisait vers la modeste nécropole, venait le deuil. En un groupe tragique, la fille, le gendre de la victime et trois des filles du meurtrier.

(Mêmes coordonnées)

Les Assises du Finistère

BREST. — Le sieur D..., boulanger à Brest, s'est livré à des actes immoraux, consommés ou tentés sans violence, sur la personne de trois fillettes de moins de treize ans. L'audience a lieu à huis clos. Défendu par Me Alizon, D... est acquitté.

RÉDÉNÉ. — MEURTRE. — Pierre Le Pogam, 47 ans, cultivateur à Kerdavid, en Rédéné, est accusé d'avoir tué, le 31 Décembre 1926, son frère Jean-Louis, à coups de hache.

L'*Union Agricole* a rapporté les faits en leur temps. L'interrogatoire est un monologue du président, Pierre Le Pogam s'enfermant dans un silence têtu. D'ailleurs, aucune émotion ne se manifeste. Si on lui présente la hache, il répond, souriant presque : « C'est peut-être elle, en effet ! » Il a toujours été sombre, et depuis la mort de sa femme, en 1917, il s'attacha à rendre la vie impossible aux siens. Ses cinq filles durent le quitter tour à tour. Avec son propre frère ce fut pire. Pierre prétend que Jean-Louis voulait toute la ferme pour lui, soit 16 hectares. Cette jalousie s'accrut lorsque Jean-Louis maria sa fille à Jean-Louis Daniel. Or, le 31 Décembre dernier, les choses en étaient arrivés à l'état aigu. Jean-Louis s'était rendu, vers 14 heures, dans une cave qui lui était commune avec son frère. Il avait avec lui deux voisins, Jean Cadic et Yves Le Gouic. Presqu'aussitôt ceux-ci quittèrent, et Jean-Louis entra chez son frère. Alors, la petite Louise Cadic, domestique de Le Gouic, et Joseph Jeuny, son beau-fils, virent l'infortuné reculer vers le seuil, sous la menace d'une hache brandie par Pierre et finalement s'affaisser. Aux cris poussés par les deux enfants, Gouic et Cadic s'élancèrent, ce dernier armé d'une fourche : « Je viens de tuer un veau ! » leur dit l'assassin, et ce ne sera pas le dernier ! » Malgré ces paroles peu encourageantes, les deux témoins l'enfermèrent chez lui, au bout d'une heure de stratagèmes. Les blessures relevées par le docteur Le Stunff à l'autopsie sont affreuses.

M. Lhéritier, procureur de la République, écarte les circonstances atténuantes... Me Feillet a une lourde charge. Il plaide l'irresponsabilité... Mais il ne peut éviter à son client le châtiment mérité de dix ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

44e Année. — N° 27. Vendredi 8 Juillet 1927.

L'Union Agricole

ET MARITIME

Paraissant le VENDREDI — Le Numéro : 25 Centimes

Organe Républicain Démocratique et Régionaliste de l'Ouest

P. 6/20

D’après Julienne, Pierre Le Pogam n’est jamais arrivé en Guyane. Il aurait, avec son compagnon de fer, sauté du bateau et lestés justement par leurs fers, ils ne sont jamais réapparus…

Et voilà l’histoire tragique de la vie de la Tante Françoise marquée par tant de drames : je me souviens bien d’elle, elle n’était pas grande, toujours en coiffe, comme ma grand-mère d’ailleurs ; la Tante Françoise était la marraine de ma mère et Jean, son dernier fils est mon parrain, il est décédé 6 septembre 2024. Ma grande tante Françoise et mon grand oncle Jean ont eu 8 enfants. Angèle et Yves Daniel ont eu 3 filles, dont ma mère, Julienne, la dernière, toujours bon pied bon œil et surtout bonne mémoire, merci Mamie Juju !


Yves Daniel et Angèle Lomenech


la ferme à Kerdavid


la Tante Françoise